Veuillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance qui aura lieu le lundi 3 février 2020.

PROCÈS-VERBAL de la 427e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 20 janvier 2020, à 19 h 33, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS:

- M. Pierre Corbeil, maire;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

- Mme Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Mme Annie Lafond, greffière.

SONT ABSENTS:

- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

.....

RÉSOLUTION 2020-18

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE l'ordre du jour de la 427e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 20 janvier 2020, à 19 h 33, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

.....

RÉSOLUTION 2020-19

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 janvier 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 426e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 6 janvier 2020, à 19 h 33, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

RÉSOLUTION 2020-20

Adoption du règlement 2020-07.

QUE le règlement 2020-07, constituant le comité consultatif en environnement de la Ville de Val-d'Or, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-21

Adoption du premier projet de règlement 2020-08.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le premier projet de règlement 2020-08, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 671-Cb l'usage *Serrurier*, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2020-15.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-15 décrétant une dépense de 6 163 200 \$ et un emprunt de 6 163 200 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à la construction et à la réfection d'infrastructures de rue, ainsi qu'à la circulation.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION

Règlement 2020-16.

Un avis de motion est donné par la conseillère Karen Busque selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-16 décrétant une dépense de 3 718 250 \$ et un emprunt de 3 718 250 \$ pour le réaménagement d'une partie de la 3e Avenue et la réfection des services municipaux sur une partie des 4e Avenue et 14e Rue.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION

Règlement 2020-17.

Un avis de motion est donné par la conseillère Céline Brindamour selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-17 décrétant une dépense de 2 091 850 \$ et un emprunt de 2 091 850 \$ pour la réalisation de divers travaux d'entretien, de construction ou de rénovation de bâtiments municipaux et équipements ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement, de parcs et de sites de pratique d'activités sportives.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION

Règlement 2020-18.

Un avis de motion est donné par la conseillère Èveline Laverdière selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-18 décrétant une dépense de 1 107 450 \$ et un emprunt de 1 107 450 \$ afin de défrayer le coût d'études et honoraires professionnels associés à des projets multiples.

Un projet de règlement est déposé.

COMMENTAIRE

Dépôt de plans relatifs à des travaux décrétés en vertu des règlements d'emprunt 2020-15, 2020-16 et 2020-17.

Dépôt de plans relatifs à des travaux décrétés en vertu des règlements 2020-15, 2020-16 et 2020-17.

Le conseil de ville prend acte de l'approbation, par M. Danny Burbridge, ingénieur et directeur du Service des infrastructures urbaines, des plans ci-dessous énumérés, tous relatifs à des travaux décrétés en vertu des règlements d'emprunt 2020-15, 2020-16 et 2020-17.

RÈGLEMENT 2020-15

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS Nos
Resurfaçage d'urgence dans le secteur des Vals	PL-661, 1 de 2 PL-661, 2 de 2
Resurfaçage d'urgence du chemin de Val-des-Bois, entre la rue Gilles et le numéro civique 186	PL-662
Rechargement du chemin de la Plage dans le secteur Vassan, sur une distance de 5,3 kilomètres	PL-671
Réfection complète de l'infrastructure de chaussée existante de la rue Groleau	ST-930, 1 de 3 ST-930, 2 de 3 ST-930, 3 de 3
Correction de la surface de la 7 ^e Rue, entre les rues du Concorde et Bombardier	PL-663
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux sur la rue Turgeon, entre la rue de l'Hydro et le numéro civique 26 (phase 1)	ST-932, 1 de 5 ST-932, 2 de 5 ST-932, 3 de 5 ST-932, 4 de 5 ST-932, 5 de 5
Isolation de la rue Morel, entre les rues Dubois et Champoux	ST-931, 1 de 4 ST-931, 2 de 4 ST-931, 3 de 4 ST-931, 4 de 4
Isolation de la rue Dufresne entre les rues Williston et du Curé-Roy, incluant le remplacement de la conduite pluviale	ST-933, 1 de 3 ST-933, 2 de 3 ST-933, 3 de 3
Construction d'une bordure et d'un trottoir sur le boulevard Sabourin, entre la 3° Avenue et la rue des Hauts-Bois	ST-934, 1 de 4 ST-934, 2 de 4 ST-934, 3 de 4 ST-934, 4 de 4
Construction d'un trottoir sur le côté est de la 7 ^e Rue, entre la rue Paquet et l'accès à la polyvalente Le Carrefour	ST-935, 1 de 4 ST-935, 2 de 4 ST-935, 3 de 4 ST-935, 4 de 4
Mise en place de béton bitumineux sur la rue Beaupré	ST-936, 1 de 2 ST-936, 2 de 2
Planage et resurfaçage de la 6 ^e Rue, entre le boulevard des Pins et la rue des Saules	PL-664
Planage et resurfaçage du boulevard de l'Hôtel-de-ville, entre les rues Dorion et Dupuis	PL-665
Planage et resurfaçage du chemin Sullivan, entre la 3 ^e Avenue et la 1 ^{re} Rue	PL-666
Planage et resurfaçage de la 4 ^e Avenue, entre les 6 ^e et 8 ^e Rues	PL-667

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS Nos
Construction d'une bordure et d'un îlot sur la 7 ^e Rue, derrière le commerce <i>Traiteur Chez Vic,</i> dans le but de sécuriser le réseau cyclable	ST-937, 1 de 2 ST-937, 2 de 2
Construction d'une bordure de béton sur le côté est du chemin Gabriel-Commanda	PL-668
Mise en place de béton bitumineux sur la rue de la Pinède, entre ses deux intersections avec la rue Omer-Godbout	ST-938, 1 de 3 ST-938, 2 de 3 ST-938, 3 de 3
Réaménagement du parc du Château-d'eau et de l'intersection de la rue Tremblay (secteur Sullivan) avec la route 111	ST-939, 1 de 3 ST-939, 2 de 3 ST-939, 3 de 3
Resurfaçage sur le boulevard Lamaque, entre les 3e et 6e Avenues	PL-669
Sécurisation de l'intersection de la 3 ^e Avenue et de la rue Parent	PL-670
Ajout d'éclairage public de rue, secteurs Val-d'Or, Dubuisson et Sullivan	VD-1775 PL-409 PL-411
Ajout de signalisation à divers endroits afin de rendre les rues locales plus sécuritaires	PL-672
Réfection et aménagement du droit de passage de la rue des Plaines	PL-673

RÈGLEMENT 2020-16

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS Nos
Réfection des services municipaux de la 4 ^e Avenue, entre les 10 ^e et 13 ^e Rues	ST-928, 1 de 8 ST-928, 2 de 8 ST-928, 3 de 8 ST-928, 4 de 8 ST-928, 5 de 8 ST-928, 6 de 8 ST-928, 7 de 8 ST-928, 8 de 8
Réfection des services municipaux de la 14 ^e Rue, entre le boulevard Armand-Gilbert et la 6 ^e Avenue et l'avenue Paquin	ST-929, 1 de 8 ST-929, 2 de 8 ST-929, 3 de 8 ST-929, 4 de 8 ST-929, 5 de 8 ST-929, 6 de 8 ST-929, 7 de 8 ST-929, 8 de 8

RÈGLEMENT 2020-17

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS Nos
Mise en place de béton bitumineux sur le stationnement de la Division des travaux publics, sur le boulevard Jean-Jacques-Cossette	ST-940, 1 de 3 ST-940, 2 de 3 ST-940, 3 de 3
Réfection d'une partie de la rue Self, entre le Centre de formation professionnelle et la rue Cliche, incluant l'aménagement d'une piste cyclable	ST-941, 1 de 3 ST-941, 2 de 3 ST-941, 3 de 3

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS Nos
Aménagement d'une aire de stationnement à l'ouest de la polyvalente Le Carrefour	ST-942, 1 de 4 ST-942, 2 de 4 ST-942, 3 de 4 ST-942, 4 de 4

RÉSOLUTION 2020-22

Autorisation de signature d'une entente avec le CISSAT concernant l'application du règlement 2012-25 relatif au stationnement et à l'immobilisation des véhicules sur les aires de stationnement desservant ses établissements.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSAT) concernant l'application du règlement 2012-22 relatif au stationnement et à l'immobilisation des véhicules sur les aires de stationnement desservant ses établissements situés sur le territoire de ville de Val-d'Or.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dépôt d'un rapport sur les dépenses des élus à des fins de représentation pour l'année 2019

Dépôt d'un rapport sur les dépenses des élus à des fins de représentation pour l'année 2019.

Un rapport relatif aux dépenses réalisées par les élus au cours de l'année 2019 à des fins de représentation de la Ville à divers évènements et activités, incluant les dépenses de recherche et de soutien aux conseillers et conseillères, est déposé. Ces dépenses s'élèvent à 20 464,39 \$.

.....

ATTENDU QUE le tarif des rémunérations et d'allocations du personnel électoral est prévu au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster le tarif de rémunération de certains postes;

RÉSOLUTION 2020-23

Tarif des rémunérations du personnel électoral de l'élection partielle au poste de conseiller(ère) du district électoral no 1, dont le scrutin aura lieu le 23 février 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le tarif des rémunérations du personnel électoral à l'élection partielle dont le scrutin aura lieu le 23 février 2020, soit et est fixé comme suit:

POSTE	RÉMUNÉRATION
Présidente d'élection	Tarif
Secrétaire d'élection	Tarif
Trésorière	Les 3/4 de la rémuné- ration totale de la présidente d'élection
Scrutateur, le jour du scrutin	Tarif

POSTE	RÉMUNÉRATION
Scrutateur, le jour du vote par anticipation	Tarif
Scrutateur du bureau de vote itinérant (montant additionnel)	50,00 \$
Secrétaire de bureau de vote, le jour du scrutin	Tarif
Secrétaire du bureau de vote, le jour du vote par anticipation	Tarif
Secrétaire du bureau de vote itinérant (montant additionnel)	50,00 \$
Primo (responsable de salle), autre que présidente ou secrétaire	Tarif
Président de table de vérification	150,00 \$
Membre de table de vérification	150,00 \$
Présence à la formation devant être suivie par le personnel	25,00 \$
Réviseur de liste, autre que présidente ou secrétaire	Tarif

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-24

Délégation du directeur du Service de sécurité incendie à un forum sur les enjeux de transport et d'entreposage de matières dangereuses, à Québec, le 4 mars 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Jean-Pierre Tenhave, soit et est délégué, à titre de conférencier invité, à un forum sur les enjeux de transport et d'entreposage de matières dangereuses présenté par la Communauté métropolitaine de Québec, à Québec, le mercredi 4 mars prochain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-25

Délégation de deux membres du Service culturel à la Bourse RIDEAU, à Québec, du 16 au 20 février 2020. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE M. Yan Vallière, responsable de la diffusion, ainsi que Mme Stéphanie Poitras, coordonnatrice à la programmation culturelle, soient et sont délégués à la Bourse RIDEAU qui aura lieu à Québec du 16 au 20 février 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

RÉSOLUTION 2020-26

Ratification de l'imposition d'une suspension d'une journée sans traitement salarial à l'employé no 02208.

QUE l'imposition d'une journée de suspension sans traitement salarial, appliquée le 15 janvier 2020, à l'employé no 02208 en raison du non-respect de l'obligation de porter la ceinture de sécurité lors de la conduite d'un véhicule de la Ville, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-27

Embauche d'une conseillère en ressources humaines sur une base temporaire à temps complet. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE Mme Sophie Frenette soit et est embauchée au poste de conseillère en ressources humaines sur une base temporaire à temps complet pour une période de 18 mois débutant le 10 février 2020, au salaire correspondant à la classe 9, échelon 1, de la classification salariale du personnel cadre.

QUE Mme Sophie Frenette soit soumise à une période d'essai d'une durée de 6 mois.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à l'aménagement de pistes d'habileté pour vélo à la Forêt récréative;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Appalaches Excavation inc.	60 518,24 \$
Sentiers Boréals inc.	62 891,33 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation:

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'aménagement de pistes d'habileté pour vélo à la Forêt récréative soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Appalaches Excavation inc., pour un montant de 60 518,24 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

.....

RÉSOLUTION 2020-28

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'aménagement de pistes d'habileté pour vélo à la Forêt récréative et octroi du contrat à Appalaches Excavation inc. ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 20-201, le comité consultatif de circulation recommande au conseil de ville de limiter à 30 km/h la vitesse autorisée sur la rue Self, à partir du côté nord de la Place Vanier jusqu'au boulevard Forest;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation:

ATTENDU QUE la présence de panneaux limitant la vitesse autorisée à 20, à 30 et à 50 km/h en bordure de la Place Jacola peut entraîner une certaine confusion auprès des automobilistes;

ATTENDU QUE le comité consultatif de circulation, en vertu de sa résolution 20-202, recommande au conseil de ville de maintenir en place la signalisation actuelle;

ATTENDU QUE le conseil de ville est plutôt d'avis de limiter à 30 km/h la vitesse autorisée sur l'ensemble de cette voie de circulation;

RÉSOLUTION 2020-29

Limitation à 30 km/h de la vitesse autorisée sur une partie de la rue Self et sur l'ensemble de la Place Jacola.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville décrète la limitation à 30 km/h de la vitesse autorisée sur une partie de la rue Self, à partir du côté nord de Place Vanier jusqu'au boulevard Forest, ainsi que sur l'ensemble de la Place Jacola.

QUE le conseil de ville autorise la mise en place de la signalisation appropriée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE Bell tient annuellement depuis 2011 la journée *Bell Cause pour la cause,* visant à favoriser la sensibilisation, l'acceptation et l'action en matière de santé mentale;

ATTENDU QUE la 10e édition de la journée *Bell Cause pour la cause* se déroulera le 29 janvier prochain sous le thème *En santé mentale, tous les gestes comptent*;

ATTENDU QUE cette démarche se décline en quatre volets, soit la lutte contre la stigmatisation, l'amélioration de l'accès aux soins, le soutien à des programmes de recherche de classe mondiale et la mise en place de pratiques favorisant la santé mentale au travail;

ATTENDU QUE tout au long du mois de janvier, les Canadiens et Canadiennes sont invités à se joindre à cette campagne afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale;

ATTENDU QUE la participation de la population permet d'accroître les dons que Bell verse au soutien de la santé mentale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

RÉSOLUTION 2020-30

Proclamation de la journée *Bell Cause pour la cause*, le 29 janvier 2020.

	QUE le conseil de ville proclame la date du 29 janvier 2020 <i>Journée Bell Cause pour la cause</i> et invite tous les citoyens et les citoyennes à se joindre à ce vaste dialogue sur la santé mentale.
	« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
COMMENTAIRE	Correspondance.
Correspondance.	Lettre de la Corporation du Village minier/Cité de l'Or, remerciant la Ville pour la subvention accordée en soutien à ses activités pour l'année 2020.
COMMENTAIRE	Période de questions réservée au public.
Période de questions réservée au public.	Plusieurs personnes se présentent comme membres du groupe Sandra Gaudet - La population exige des réponses, adressent leurs commentaires et questions au maire et interpellent les membres du conseil. Leurs interventions contiennent beaucoup d'éléments et le maire demande de les recevoir par écrit, ce qu'ils remettent afin que le maire puisse en prendre connaissance.
RÉSOLUTION 2020-31 Levée de la séance.	IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
	APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,
	QUE la séance soit levée.
	« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
	Et la séance est levée à 20 h 20.
	PIERRE CORBEIL, maire
	ANNIE I AFOND notairo

Greffière